

### ANNEXE 3

#### **Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE33006 – "Vallée de la Gueule en aval de Kelmis"**

La présente annexe indique, compte tenu des données disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (\*);
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000..

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie précisées, en particulier pour les surfaces en ce qui concerne les habitats naturels et les effectifs de populations en ce qui concerne les espèces, sur base des meilleures connaissances disponibles. La précision de ces données devra être poursuivie.

Le site BE33006 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Il s'agit d'un site varié de la zone des "Trois Frontières", comprenant à la fois des milieux forestiers, des milieux alluviaux, des pelouses calaminaires liées à l'activité anthropique et de nombreuses prairies de fauche. La vallée de la Gueule entre Moresnet et Sippenaeken a conservé un grand potentiel pour plusieurs habitats humides. Bordant les eaux de la Gueule (3260), habitat du martin pêcheur d'Europe, du chabot et de la lamproie de Planer, des zones de mégaphorbiaies à reine des prés (6430) et des forêts alluviales (91E0\*) forment des cordons rivulaires.

Une remarquable halde calaminaire est présente à Plombières, malheureusement partiellement remblayée il y a quelques années. Cette halde recèle encore quelques superficies de pelouse calaminaire (6130) importantes pour cet habitat rare. Aux abords du Bois de Hees, il faut remarquer les surfaces importantes de prés de fauche (6510) localement rehaussées par la présence de la pie-grièche écorcheur. Autre espèce d'intérêt communautaire sensible, le grand murin forme une colonie d'estivage située dans le village de Plombières. Dans la vallée, les étangs de Terbruggen sont une halte régulière pour les anatidés en migration.

Les habitats forestiers occupent des surfaces non négligeables : forêts du métaclimax de la hêtraie (9110, 9130) et chênaies pédonculées (9160).

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9130	47,81 ha	B	
9110	25,18 ha	C	
6510	21,45 ha	C	
9160	14,26 ha	B	
91E0*	7,94 ha	C	UG 7
6430	6,68 ha	C	
3260	6,15 ha	C	
6130	3,43 ha	B	
3150	2,13 ha	C	
9190	0,74 ha	C	
8210	0,22 ha	C	
7220*	0,07 ha	C	UG 1
3140	0,00 ha	C	
8310		-	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; UG HIC\* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter(lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire; "-" : donnée non disponible

3140 : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

6130 : Pelouses calaminaires du *Violetalia calaminariae*

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

7220\* : Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

8210 : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

8310 : Grottes non exploitées par le tourisme

9110 : Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*

9130 : Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

91E0\* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incarnae*, *Salicion albae*)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC	
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver		étape
1078	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	1-20 i				C
1096	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	P				C
1163	<i>Cottus gobio</i>	Chabot	P				C
1166	<i>Triturus cristatus</i>	Triton crêté	P				B
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	20-45 i				C
1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	100-250 i				B
1337	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	P				C
A027	<i>Egretta alba</i>	Grande Aigrette				1-5 i	-
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire		0-1 p			-
A031	<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche				0-1 i	-
A052	<i>Anas crecca</i>	Sarcelle d'hiver				1-10 i	-
A055	<i>Anas querquedula</i>	Sarcelle d'été				0-1 i	-
A072	<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore		0-1 p			-
A074	<i>Milvus milvus</i>	Milan royal				0-2 i	-
A152	<i>Lymnocyptes minimus</i>	Bécassine sourde				P	-

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC
			résidente	migratoire		
				repr.	hiver	
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			P	-
A229	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	0-1 p			-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	0-1 p			-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	0-1 p			-
A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		1-2 p		-

**Légende : P = présence; p = couple; i = individu; EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente; B : conservation bonne; C : conservation moyenne; vis. : visiteur; occ. : occasionnel; "-" : donnée non disponible**

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1<sup>er</sup> décembre 2016 de désignation du site Natura 2000 BE33006 – "Vallée de la Gueule en aval de Kelmis".

Namur, le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Aéroports,  
délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN